

Charte sur les données personnelles

Paris, le 24 mai 2018,

La présente Charte (ci-après « **la Charte** ») a pour objet d'informer les clients, les fournisseurs et toute personne concernée (désignés ci-après « **Personne Concernée**») sur le traitement des données personnelles pouvant être effectuées par LEOSPHERE (désignés ci-après « **LEOSPHERE** » ou la « **Société** »).

Via cette Charte, LEOSPHERE s'engage à faire ses meilleurs efforts entend se mettre en conformité avec le Règlement européen 2016/679 (ou RGDP).

A ce titre, la Charte pourra être modifiée à tout moment par LEOSPHERE, notamment afin de se conformer à toute évolution réglementaire, jurisprudentielle ou technique.

ARTICLE 1 : IDENTITE ET COORDONEES DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Le responsable de traitement est la société LEOSPHERE, Société par Actions Simplifiée dont le siège social se trouve au 43, rue de Liège , 75008, Paris, France, régulièrement enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 452 972 649 représentée par Monsieur Alexandre Sauvage, en qualité de Président.

Afin de faire respecter ses droits, la Personne Concernée pourra adresser sa réclamation à l'adresse mail rgdp@leosphere.com

ARTICLE 2 : LES DONNEES COLLECTEES

Dans le cadre de son activité, LEOSPHERE peut être amenée à traiter des informations ou ensemble d'informations permettant d'identifier une personne (ci-après désignées « **Données Personnelles** »)

Le type de données personnelles par LEOSPHERE peut varier d'une Personne Concernée à une autre.

Ces données comprennent notamment :

- Les noms et prénoms, les e-mail, le genre, l'adresse et le nom de la société pour laquelle la Personne concernée travaille, la nationalité ou le pays de résidence de la Personne concernée.
- Les Données que LEOSPHERE a obtenues suite à une remise d'une carte de visite
- Les Données que LEOSPHERE a obtenues suite à une recommandation

Ces Données personnelles ne sont pas limitativement énumérées et peuvent varier en fonction des informations que vous avez consenti à donner.

ARTICLE 3 : FINALITES DU TRAITEMENT

Les Données Personnelles recueillies par LEOSPHERE font l'objet d'un traitement afin de réaliser des opérations commerciales qui se traduisent notamment comme suit : renseigner sur les mises à jour concernant les produits et services, envoyer une newsletter, des études scientifiques, et des invitations aux événements, réaliser une enquête annuelle.

Les Données Personnelles pourront également être conservées afin de permettre l'identification de la Personne concernée lors d'échanges techniques, commerciaux et scientifiques.

ARTICLE 4 : BASE JURIDIQUE DU TRAITEMENT

Le traitement des données personnelles effectuées par LEOSPHERE peuvent être effectuées pour plusieurs raisons, notamment :

- le traitement est nécessaire à l'**exécution d'un contrat en cours** ;
- le traitement est nécessaire au **respect d'une obligation légale** à laquelle le responsable du traitement est soumis ;
- le traitement est nécessaire aux fins **des intérêts légitimes** poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la Personne Concernée qui exigent une protection des données à caractère personnel ;
- la Personne Concernée a **consenti** au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques.

ARTICLE 5 : INTERETS LEGITIMES

Le traitement des Données Personnelles est considéré comme licite lorsque nécessaires aux fins des intérêts légitimes poursuivis par LEOSPHERE ou par un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la Personne Concernée qui exigent une protection des données à caractère personnel.

Les intérêts légitimes poursuivis par LEOSPHERE peuvent notamment être : la prospection commerciale, la bonne exécution d'un contrat ou la continuation des relations, la gestion de projets, la gestion du service client.

ARTICLE 6 : DESTINATAIRES

Les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel regroupent notamment :

- LEOSPHERE pour les finalités décrites à l'article 3 de cette Charte.
- Les autorités et/ou organismes publics
Conformément à la réglementation en vigueur, les données personnelles peuvent être transmises aux autorités compétentes sur requête et notamment aux organismes publics, exclusivement pour répondre aux obligations légales.
- Les tiers
Les données peuvent être transmises à des tiers pour assurer l'activité de la Société et les finalités décrites plus haut.

ARTICLE 7 : TRANSFERT DE DONNEES VERS UN PAYS TIERS

LEOSPHERE pourra effectuer un transfert de données à caractère personnel vers :

Des pays que la Commission européenne a considérés adéquates au jour de la transmission pour assurer la protection de vos données personnelles en ce compris au jour de signature de la Charte

Des pays que la Commission européenne n'a pas considérés adéquates pour assurer la protection de vos données personnelles en ce compris au jour de signature de la Charte.

Pour ces pays, LEOSPHERE pourra transférer les Données Personnelles en utilisant les clauses types approuvées par la Commission Européenne. La Personne Concernée pourra trouver ces clauses types approuvées par la Commission Européenne sur le site de la Commission Nationale Information et Liberté (« CNIL »).

ARTICLE 8 : CAS DES SOUS-TRAITANTS DE LEOSPHERE

LEOSPHERE pourra avoir recours à un sous-traitant afin que les Données Personnelles soient traitées par ce dernier. A cette fin, LEOSPHERE s'engage à avoir une démarche responsable lorsqu'il sous-traite les Données Personnelles et notamment s'engage à ce que ce dernier respecte la présente Charte également. LEOSPHERE s'assure que le destinataire présente les garanties nécessaires au respect du Règlement Européen sur les données personnelles.

ARTICLE 9 : DUREE DE CONSERVATION DES DONNES A CARACTERE PERSONNELLES

Les Données Personnelles ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire aux finalités poursuivies telles qu'énoncées plus haut, et ce conformément à la Loi.

Les Données Personnelles de la Personne Concernée sont effacées lorsque les durées de conservations expirent.

Néanmoins, dans le strict respect des lois et règlements applicables, les Données Personnelles pourront être archivées au-delà des durées prévues pour les besoins de la recherche, la constatation, et de la poursuite des infractions pénales dans le seul but de permettre, en tant que besoins, la mise à disposition de ces Données à l'autorité judiciaire.

L'archivage implique que ces Données seront anonymisées et ne seront plus consultables en ligne mais seront extraites et conservées sur un support autonome et sécurisé uniquement accessible à des personnes identifiées comme légitimement récipiendaires de ces informations.

ARTICLE 10 : RAPPEL DES DROITS DE LA PERSONNE CONCERNEE

La Personne Concernée a le droit de demander à LEOSPHERE l'accès aux Données Personnelles, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la Personne Concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.

Afin de faire respecter ses droits, la Personne Concernée pourra adresser sa réclamation à l'adresse mail rgdp@leosphere.com

ARTICLE 10.1 DROIT D'ACCES AUX DONNES PERSONNELLES

La Personne Concernée peut demander directement à LEOSPHERE si elle détient des informations sur elle, et demander à ce que soit communiquée l'intégralité des données. La Personne concernée a également le droit d'avoir accès aux informations indiquées dans l'article 15 du Règlement Européen 2016/679 (RGPD)

ARTICLE 10.2 DROIT DE RECTIFICATION

La Personne Concernée peut demander la rectification ou le complément des informations inexacts la concernant à tout moment afin d'éviter le traitement ou la diffusion de fausses informations.

ARTICLE 10.3 DROIT D'EFFACEMENT

La Personne Concernée a le droit d'obtenir de LEOSPHERE l'effacement de ces Données Personnelles dans certains cas. LEOSPHERE s'engage donc à effacer, dans les meilleurs délais, les Données personnelles de la Personne Concernée dans les cas suivants :

- Les Données Personnelles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ;
- La Personne Concernées retire son consentement et le traitement est réalisé uniquement sur la base de ce consentement ;
- la Personne Concernée s'oppose au traitement, et il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement, ou la personne Concernée s'oppose au traitement qui est réalisé uniquement à des fins de prospection commerciale.
- Les Données Personnelles ont fait l'objet d'un traitement illicite;
- Les Données Personnelles doivent être effacées pour respecter une obligation légale.

ARTICLE 10.4 : DROIT DE LIMITATION DU TRAITEMENT

- La Personne Concernée a le droit d'obtenir LEOSPHERE la limitation du traitement lorsque :
- L'exactitude des données à caractère personnel est contestée par la Personne Concernée, pendant une durée permettant à LEOSPHERE de vérifier l'exactitude des Données Personnelles;
 - Le traitement est illicite et la Personne Concernée s'oppose à leur effacement et exige à la place la limitation de leur utilisation;
 - LEOSPHERE n'a plus besoin des Données Personnelles aux fins du traitement mais celles-ci sont encore nécessaires à la Personne Concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice;
 - La Personne Concernée s'est opposée au traitement, pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par LEOSPHERE prévalent sur ceux de la Personne Concernée.

Lorsque le traitement a été limité en vertu de cet article, ces Données Personnelles ne peuvent, à l'exception de la conservation, être traitées qu'avec le consentement de la Personne Concernée, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice, ou pour la protection des droits d'une autre personne physique ou morale, ou encore pour des motifs importants d'intérêt public de l'Union ou d'un État membre.

La Personne Concernée qui a obtenu la limitation du traitement en vertu de cet article est informée par LEOSPHERE avant que la limitation du traitement ne soit levée.

ARTICLE 10.5 : DROIT A LA PORTABILITE DES DONNEES

Les Personnes Concernées ont le droit de recevoir les Données Personnelles concernant qu'elles ont fournies à LEOSPHERE, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et ont le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement sans que LEOSPHERE y fasse obstacle, lorsque: le traitement est fondé sur le consentement.

Si techniquement possible, la Personne Concernée pourra obtenir que ses Données Personnelles soient transmises directement de LEOSPHERE à un autre d'un responsable du traitement.

ARTICLE 10.6 MODALITES D'APPLICATION DES DROITS

Sur simple demande à LEOSPHERE, toute Personne Concernée a le droit de recevoir les modalités d'applications permettant de faire respecter ses droits. Ces modalités détaillées sont également accessibles, au même moment que la Charte, sur le site de LEOSPHERE. Chaque personne peut, en conséquence, envoyer une demande à rgdp@leosphere.com pour toute question sur ces modalités.

ARTICLE 11 : DROIT DE S'OPPOSER AU TRAITEMENT

La Personne Concernée peut s'opposer, pour des motifs légitimes, au traitement de ses Données Personnelles lorsque ce traitement est réalisé car nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par LEOSPHERE ou par un tiers. LEOSPHERE ne traite plus les données à caractère personnel, à moins qu'il ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés de la personne concernée, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice

Lorsque les données à caractère personnel sont traitées à des fins de prospection, la Personne Concernée a le droit de s'opposer à tout moment au traitement des données à caractère personnel la concernant à de telles fins de prospection. Dans ce cas, LEOSPHERE s'engage à ce que ces données ne soient plus traitées à ces fins.

ARTICLE 12 : DROIT DE RETIRER SON CONSENTEMENT

Lorsque la Personne Concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques la Personne Concernée a le droit de retirer son consentement à tout moment, sans plus de justification, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

ARTICLE 13 : DROIT D'INTRODUIRE UNE RECLAMATION

La Personne Concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier dans l'Etat membre de l'UE dans laquelle se trouve sa résidence habituelle, son lieu de travail, ou le lieu où une violation de ses données personnelles aurait été commise.

L'autorité de contrôle française est la CNIL.

Cette autorité de contrôle informe l'auteur de la réclamation de l'état d'avancement et de l'issue de la réclamation, y compris de la possibilité d'un recours juridictionnel.

ARTICLE 14 : INFORMATION SUR LES CONSEQUENCES EVENTUELLES DE LA NON-FOURNITURE DES DONNEES

L'exigence de fourniture de données à caractère personnel pourra avoir un caractère réglementaire (exigence des autorités publiques) ou contractuel aux fins du respect de bon fonctionnement de LEOSPHERE.

La Personne Concernée peut donc, dans certains cas, être tenu de fournir les données à caractères personnel pour ces mêmes raisons.

La non-fourniture de ces données pourra conduire à une impossibilité de continuer le ou les contrats en cours. Cette absence de fourniture pourra même conduire LEOSPHERE à introduire une action en justice contre la Personne Concernée dans le cas où LEOSPHERE aurait subi un dommage.